




PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté le **Projet de Règlement N° 2022.11 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.**
2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière situé au Centre Communautaire au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 6^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.


Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit le tableau d'affichage à l'extérieur du Centre communautaire sis au 67, avenue Morel et sur le site Internet de la municipalité le 6 décembre 2022 entre 9H00 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2022.


Mychelle Lévesque

